



FIÈVRE APHTEUSE

La fièvre aphteuse (FA) est une maladie virale extrêmement contagieuse aux conséquences sanitaires et économiques très importantes.

Il y a un risque réel d'introduction en France. C'est pourquoi une fiche réflexe pour vous accompagner est consultable [ici](#).

La transmission peut être directe ou indirecte, via les animaux (avec ou sans symptômes), les transports, le matériel, les vêtements ou les personnes.

Comment agir ?

- Surveillance quotidienne des troupeaux,
- Alerte immédiate du vétérinaire sanitaire au moindre doute,
- Application rigoureuse des **mesures de biosécurité** (introductions, transports, hygiène, limitation des contacts).



PROPHYLAXIES PETITS RUMINANTS

Le rappel d'échéance a été envoyé aux détenteurs n'ayant pas effectué leur prophylaxie ovin/caprin à ce jour.

Vous avez jusqu'au 30 Septembre 2026 pour faire réaliser les prélèvements prévus.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos éventuelles difficultés.

ASDA : QUESACO ?

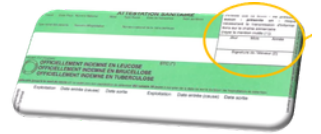
Document commun à tous les bovins, l'attestation sanitaire à Délivrance Anticipée ou plus communément appelée "ASDA", "carte verte" ou "carte jaune" regroupe toutes les informations sanitaires de l'animal.

Elle doit être modifiée lorsque le statut sanitaire Brucellose, Leucose, Tuberculose ou IBR du cheptel change et **à chaque nouveau détenteur**.

À remplir par le cheptel cédant au moment du départ du bovin. Au verso, des informations sur un traitement vétérinaire, de la salmonellose clinique, cysticerose, ou des dangers sont à compléter. Il est important d'y répondre correctement pour la sécurité de la chaîne alimentaire et santé humaine.

Attention : l'ASDA ne supporte pas d'être surchargée ou raturée !

Plus d'infos ici



GDS CONSEILS : STRESS THERMIQUE

Les périodes de chaleur s'accroissent par leur intensité et leur fréquence, elles sont difficiles pour nous et ont aussi des impacts sur les animaux et leurs performances.

Les besoins en **eau** des animaux peuvent doubler pendant les périodes de fortes chaleurs. L'eau de bonne qualité doit être disponible **à volonté, dès les premiers jours de vie**. Vos animaux font la queue pour boire ? Le débit ou l'accès aux abreuvoirs est insuffisant. Ajouter un bac à eau peut aider temporairement.



La rumination produit de la chaleur. Des animaux peuvent limiter leur consommation d'aliments, aussi par inappétence de la ration. Il est possible de la **distribuer en deux fois**, tôt le matin puis en soirée pour limiter sa chauffe.



De **l'ombre** doit être à disposition pour toutes les classes d'âge, surtout en pâture. Placez les bacs d'eau à l'ombre pour limiter la montée en température de l'eau.



A plus long terme, une réflexion sur les bâtiments est à envisager. La **ventilation** est notamment à prendre en compte. Bien que sa modification à court terme puisse être complexe, la ventilation naturelle est à privilégier avec des ouvertures en partie basse. Ensuite, la mise en place de ventilateurs adaptés aux bâtiments peut également apporter du confort aux vaches selon le contexte.



Pas de
panique !

APPEL DE COTISATION

L'appel de cotisation se prépare !
Vous le recevrez dans les prochaines semaines.



LA FORMATION CONTINUE !

Une dizaine d'éleveurs se sont formés à la biosécurité sur la thématique des maladies respiratoires le 23 juin. Cette formation était organisée en partenariat avec la Prosperité fermière, et animée par Dr Faux, vétérinaire GTV.

Nous remercions l'EARL la Planque de Pierre à Wierre au Bois pour son accueil ! Rappelons le, l'eau c'est dès les premiers jours, d'autant plus par ces chaleurs.



FCO : LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SUSPICION

En cas de suspicion de fièvre catarrhale ovine (FCO), la réactivité est essentielle. Si plusieurs signes cliniques sont observables (fièvre, boiterie, œdèmes, lésions buccales, jetage nasal,...), contactez rapidement votre vétérinaire sanitaire !

Les visites, prélèvements et analyses réalisés dans le cadre d'une suspicion clinique officielle (au moins 2 signes cliniques) sont **pris en charge par l'Etat**. En revanche, les analyses réalisées dans le cadre de mouvements d'animaux ou à la demande de l'éleveur ne sont pas prises en charge.

La vaccination reste le meilleur moyen de protéger vos troupeaux. Parlez en avec votre vétérinaire.



BESNOITIOSE : VIGILANCE RENFORCÉE EN ÉTÉ

Cette maladie parasitaire bovine est transmise par les stomoxes et les taons. En été, leur activité augmente, ce qui favorise la propagation au sein de l'élevage et entre élevages voisins.

Symptômes : épaissement de la peau, perte de poils, amaigrissement et baisse des performances. Infertilité pour les taureaux.

Une fois contaminés, les bovins restent porteurs à vie et représentent une source de contamination pour les autres bovins.

Réformer les bovins atteints, c'est protéger votre troupeau et ceux de vos voisins !

C'est aujourd'hui le moyen le plus efficace pour freiner la propagation de la maladie !

Attention, la maladie peut aussi se transmettre par le matériel de soins : changez systématiquement d'aiguille entre chaque animal.



FORTES CHALEURS & ÉQUARRISSAGE

Les épisodes de fortes chaleurs entraînent généralement une augmentation de la mortalité. Cette surmortalité peut provoquer une hausse des demandes d'équarrissage et de ce fait, des retards de collecte.

Durant ces périodes, vos demandes d'enlèvement doivent être effectuées dès que la mort est constatée.

Dans le cadre des autopsies, privilégiez celles réalisées en ferme, par votre vétérinaire.

Aussi, afin d'éviter la dégradation trop rapide des cadavres, il est recommandé de les couvrir de paille humide et d'éviter les bâches.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes confrontés à des retards trop importants.

LA TUBERCULOSE : FICHES RÉFLEXES

La tuberculose bovine est une maladie réglementée, ancienne mais toujours présente, qui continue de susciter interrogations et incompréhensions. Souvent silencieuse en élevage, elle peut néanmoins entraîner des conséquences importantes.

Afin d'apporter des repères clairs et de répondre aux questions les plus fréquemment posées sur cette maladie, GDS France met à disposition trois fiches réflexes, chacune dédiée à une thématique précise : les enjeux et la stratégie de lutte, la gestion des suspicions avec la mise en place d'une APMS, et les situations d'infection et d'assainissement.

Nous vous invitons à consulter ces fiches ICI



BVD

Les éleveurs laitiers ayant eu un résultat positif en BVD lors de notre test d'avril vont de nouveau être testés au mois de septembre. Nous attribuerons un statut après les 2 tests consécutifs.

